morges
VILLE DE MORGES

RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

N° 36/10.08
PREAVIS N° 36/9.08

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 660'000.00, SOIT DE CHF 180'000.00 EN 2008, CHF 270'000.00 EN 2009 ET DE CHF 210'000.00 EN 2010 POUR LE REMPLACEMENT DES VEHICULES DE LA DIRECTION INFRASTRUCTURES ET ENERGIES (IE) AINSI QUE POUR UN VEHICULE DU CENTRE DE VIE ENFANTINE (CVE), DIRECTION JEUNESSE ET SECURITE SOCIALE (JSS)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier ce préavis s'est réunie une fois, le 10 septembre 2008. Elle était composée de Mmes Esther BURNAND, Martine COSTA, de MM Jean-Jacques AUBERT, Philippe DERIAZ, François LLAVADOR, Claude WILLOMMET et du président rapporteur Jean-Claude GOY. Deux dicastères étaient représentés : Mme Sylvie MOREL-PODIO, municipale JSS, M. Daniel VOUILLAMOZ, M. Frédéric JOMINI, municipal IE, et M. Alain JACCARD. Nous les remercions des explications précises et les compléments d'information qu'ils nous ont fournis.

1 PREAMBULE

La présente demande est dans la droite ligne de la décision de 1999 de présenter tous les 4 ans environ un préavis global qui permet d'échelonner dans le temps les acquisitions de véhicules. Un tableau récapitulatif des véhicules à acheter entre 2008 et 2010 est annexé au préavis.

2 ASPECT TECHNIQUE

D'une manière générale, l'objectif est de privilégier les véhicules fonctionnant au gaz naturel, puisque comme chacun le sait, le gaz dégage moins de CO_2 que l'essence et que c'est une alternative en attendant mieux.

Le véhicule pour le CVE (1995, 61'610km) doit, vu son âge, passer une expertise annuelle et les frais d'entretien deviennent disproportionnés. En 2009, un bus à gaz de 17 places au lieu de 14 sera choisi étant donné l'augmentation des places d'accueil au parascolaire.

Le moteur du Peugeot expert des SI (8 ans, 115`000 km) avait été transformé pour fonctionner à essence et gaz, ce qui a occasionné des problèmes de fonctionnement du moteur. Ce véhicule arrive en bout de course et sera remplacé en 2008.

3 DECISION DE LA COMMISSION

La commission s'étonne de la décision de remplacer le véhicule ST (Peugeot expert – 22'860 km seulement) en 2010; elle demande qu'une nouvelle évaluation de l'état de ce véhicule soit faite à cette échéance.

Aux yeux de la commission, l'option choisie pour la balayeuse urbaine (achat nouveau), après plusieurs tests et études d'autres véhicules, est judicieuse.

Le remplacement des 6 autres véhicules est nécessaire puisqu'ils ont entre 8 et 11 ans.

Au vu des grandes différences de kilométrage entre les 2 Peugeot expert de même âge, la commission demande à IE de procéder à des rotations entre les véhicules SI et ST pour mieux équilibrer les kilomètres à l'avenir.

4 CONCLUSION

La commission constate que le remplacement du véhicule Peugeot expert du ST devra être réévalué en 2010 et vous propose des conclusions amendées.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 620'000.00, soit
   CHF 180'000.00 en 2008
   CHF 270'000.00 en 2009
   CHF 170'000.00 en 2010
   pour le remplacement des véhicules des Directions IE et JSS;
2. de dire que le montant de CHF 180'000.00 sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 36'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2009, que le montant de CHF 270'000.00 sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 54'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010 et que le montant de CHF 170'000.00 sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 34'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2011.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Jean-Claude Goy

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 1er octobre 2008.